



NOTE D'INFORMATION – CASIER COLLEGIENS

Pour recevoir la clé de casier, la caution doit obligatoirement être rendue avant le vendredi 1^{er} septembre. Le montant est de 15€.

Comme l'année précédente, votre enfant sera en binôme avec un élève de sa classe.

Nous vous rappelons que les casiers sont mis à disposition par l'établissement. Toute dégradation d'un montant supérieur à 15€ sera facturée.

Cordialement,

La Vie Scolaire.